

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT !

En France, un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est initié, à destination de l'État, notamment du secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, comme celui des collectivités territoriales. Dans ce cadre, une enveloppe globale de 4 milliards d'euros permettra de financer des chantiers de changements de fenêtres, de chaudières, d'isolation... et de réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Les crédits associés à cette mesure seront alloués notamment *via* une dotation spécifique aux collectivités territoriales et dans le cadre d'appels à projets selon deux critères : la capacité à mettre en œuvre rapidement les chantiers et la performance environnementale. L'objectif est que l'ensemble des projets financés dans ce cadre soient lancés avant la fin de l'année 2021. Un effort sans précédent et un coup de pouce supplémentaire en particulier aux collectivités territoriales qui, dans toute la France, se sont déjà bien engagées dans cette voie depuis plusieurs années.

La rédaction

Ce que prévoit l'instruction du 18 novembre 2020

L'instruction du 18 novembre 2020 relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales précise les objectifs, les priorités et les critères de sélection de projets¹.

Dans le cadre du plan France relance, 950 millions d'euros sont prévus pour les projets de rénovation énergétique du parc communal et départemental. Cette enveloppe est déléguée aux préfets : 650 millions d'euros sont destinés aux communes et EPCI tandis que 300 millions d'euros concernent les Départements.

L'instruction précise : « Par ailleurs, en complément de ces 950 millions d'euros, une troisième enveloppe de 50 millions d'euros sera fléchée sur la rénovation thermique des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale, des métropoles, des DOM (départements d'outre-mer) et des COM (collectivités d'outre-mer).

À noter que les chantiers *« peuvent porter à la fois sur des actions dites "à gain rapide" présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...), des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement ainsi que sur des opérations immobilières de réhabilitations lourdes combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure d'autres volets tels que la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti »*. L'instruction insiste sur la nécessité de sélectionner les projets les plus performants, en visant une réduction de 30 % de la consommation d'énergie. Le texte prend pour exemple le remplacement d'une chaudière au fioul par d'autres modes de



Pour bénéficier de ces financements, les marchés devront être notifiés au plus tard au 31 décembre 2021.

chauffage ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables. Un suivi des consommations énergétiques des bâtiments et des systèmes de régulation et de pilotage sera en outre proposé aux collectivités. S'agissant des priorités territoriales, les territoires visés en particulier sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que les communes rurales. Il faut également tenir compte de la situation financière des collectivités demandeuses, qui doivent de surcroît encourager les TPE et PME à répondre aux marchés publics afin d'aider à la relance de l'économie.

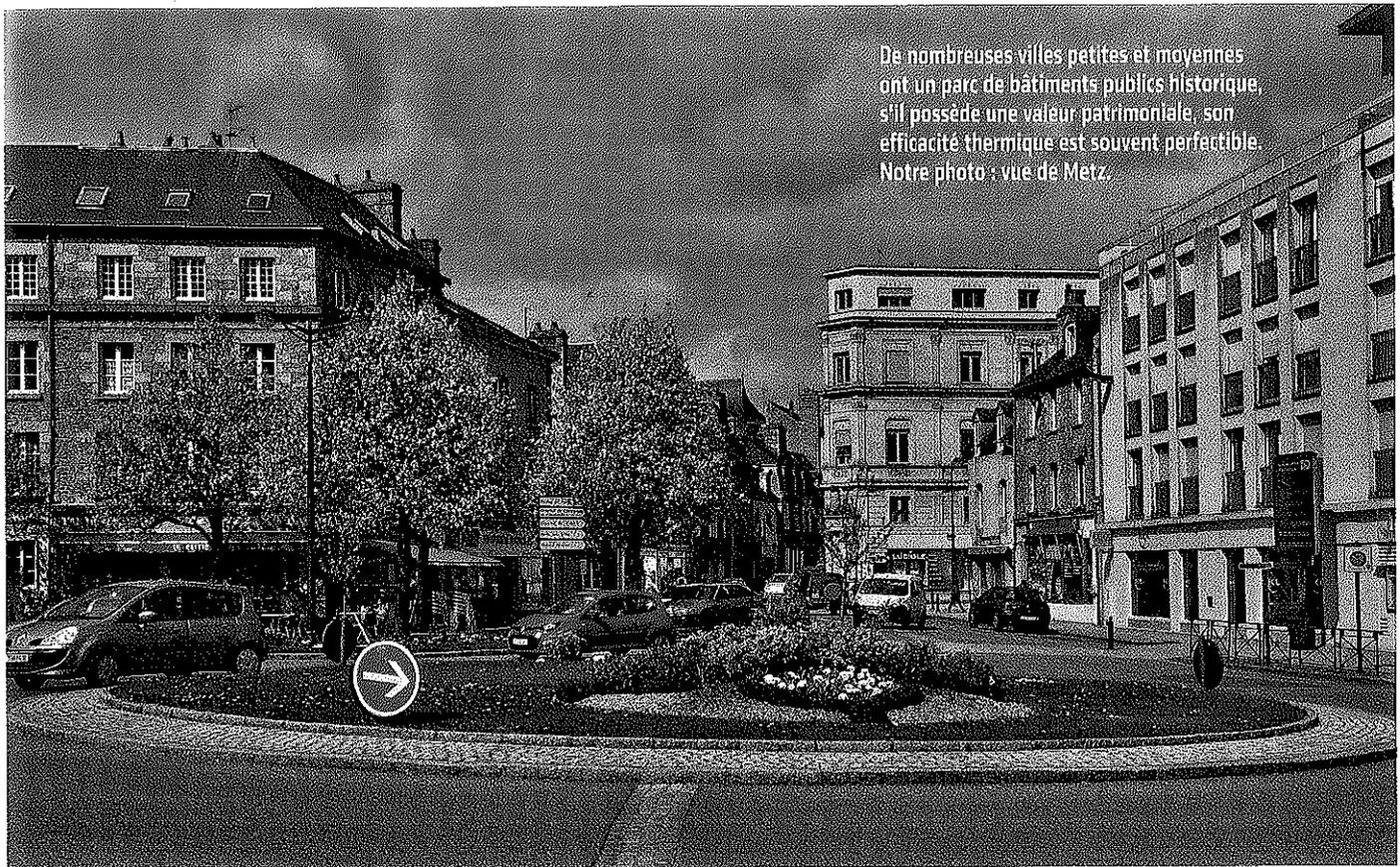
La capacité du porteur de projet à mener rapidement à bien la mise en œuvre est jugée *« indispensable pour contribuer à la relance effective de l'économie »*. La collectivité doit aussi présenter un calendrier dé-

taillé : maturité de l'opération (diagnostics et études préalables, faisabilité ou programme), étapes essentielles de mise en œuvre, délais de validation/instruction éventuelles et articulation avec toute autre procédure à mener.

S'agissant des modalités de mise en œuvre, les marchés doivent être notifiés au plus tard le 31 décembre 2021, avec une date de livraison prévue avant le 31 décembre 2022, en dehors de certains projets exceptionnels en raison de leur ampleur ou de la complexité des travaux.

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45087/CIRC

1. Lire également notre rubrique juridique sur ce sujet.



De nombreuses villes petites et moyennes ont un parc de bâtiments publics historique, s'il possède une valeur patrimoniale, son efficacité thermique est souvent perfectible. Notre photo : vue de Metz.

© packshot alencoon

« Le patrimoine bâti des collectivités territoriales est une richesse »

Les collectivités territoriales qui initient des projets de rénovation énergétique doivent définir une stratégie de long terme et une gestion active de leur patrimoine. Un dossier complexe notamment pour les villes de moins de 80 000 habitants.

ENTRETIEN AVEC MARTIN DIZIÈRE, ANIMATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES DE L'AITF

À quels enjeux les collectivités font-elles face en matière de rénovation énergétique de leurs bâtiments ?

La plupart des collectivités ont conscience du fait que leur patrimoine bâti est une richesse mais elles ne connaissent pas forcément son état de manière fine. Dans ce cadre, les agences locales et les syndicats d'énergie, ainsi que les appels à projets de l'Ademe, les aident à améliorer cette connaissance. Par ailleurs, plus la collectivité est importante, plus l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments



Martin Dizière

va avoir un impact fort sur les finances communales. Par exemple, Mions, la commune dans laquelle je travaille, possède 30 bâtiments, dont un tiers est soumis au décret tertiaire, avec des obligations de rénovation énergétique aux échéances 2030, 2040 et 2050. Les élus commencent à réfléchir à la feuille de route afin de lancer les lourds chantiers nécessaires dans ce cadre. Il faut les programmer sur plusieurs mandats, mais il faut commencer dès maintenant. Un point de vigilance : il ne faut pas

mener plusieurs petites rénovations successives et plutôt se focaliser sur des rénovations importantes d'un nombre restreint de bâtiments.

Quels sont les avantages et les inconvénients du dialogue compétitif pour un contrat de performance énergétique (CPE), qui, parmi différentes possibilités, peut être utilisé par les collectivités territoriales pour rénover leur parc de bâtiments publics ?

Le CPE permet d'attribuer à un groupement d'entreprises à la fois la conception et la réalisation des

travaux, avec un objectif de performance énergétique sur lequel le groupement s'engage. On ne se situe plus dans une logique d'obligation de moyens, mais de performance.

L'intérêt du dialogue compétitif dans ce cadre-là est la mise en concurrence de différents groupements afin de rechercher des solutions que les maîtres d'ouvrage n'ont pas forcément. En effet, les collectivités ne possèdent pas toujours en interne les compétences techniques nécessaires. Il faut prendre en compte des techniques liées au chauffage et à la ventilation, mais également l'enveloppe du bâtiment : isolation des murs, des toitures, des planchers. Certains groupements seront plus axés sur le volet enveloppe et d'autres sur la partie chauffage et ventilation. Le dialogue compétitif va faire émerger des innovations et permettre d'obtenir le meilleur rapport entre l'investissement et la performance énergétique du bâtiment.

Il faut bien définir les attentes de la maîtrise d'ouvrage, en particulier en définissant le périmètre des travaux annexes que l'on souhaite embarquer avec la rénovation énergétique comme l'accessibilité ou le confort d'été. Mettre un ascenseur présente un impact thermique fort sur le bâtiment. En outre, ces contrats sont longs et il est plus difficile de faire des modifications sur le bâtiment telles qu'une extension ou un changement dans la fonction d'une pièce, comme en transformant une salle de classe en gymnase. Il faut enfin prendre en compte les usagers des locaux pour s'assurer de l'utilisation correcte des installations pour conserver une bonne performance énergétique. Souvent, les ingénieurs ne pensent pas à cet aspect que l'on appelle « maîtrise d'usage » alors qu'il devrait constituer le cœur du projet.

Pensez-vous que les mesures du plan de relance et les offres d'accompagnement des collectivités dans le

domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics répondront en particulier aux attentes des collectivités moyennes et petites car certaines enquêtes l'ont montré, la disponibilité des financements n'est pas le seul obstacle qu'elles rencontrent avant d'initier des programmes de rénovation énergétique de leur parc de bâtiments publics ?

Il est urgent que le Gouvernement donne de la visibilité dans les financements proposés aux différents acteurs et les accompagne sur la durée.

Ainsi, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, ont présenté en novembre 2020 un webinaire concernant les mesures du plan de relance et les offres d'accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités. Or, les collectivités doivent attendre le taux de financement par département afin de réaliser un contrat de performance énergétique, ce qui est problématique pour la prise de décision des élus. La décision arrivera en février ou en mars, soit après l'élaboration du budget, voici encore un an de perdu pour ce chantier prioritaire de lutte contre le changement climatique !

D'un point de vue technique, des formations sont proposées par l'Ademe, par exemple sur les CPE. Il existe un réseau de conseils en énergie partagée pour les petites et moyennes collectivités qui est très utile, en particulier au niveau du suivi. En outre, de plus en plus de bureaux d'études privés, spécialisés dans la rénovation énergétique, proposent une assistance à maîtrise d'ouvrage. Néanmoins, les plus petites collectivités, ayant peu de bâtiments publics, n'ont souvent pas la masse critique pour entreprendre des travaux. La mutualisation au niveau des intercommunalités devrait être automatique.

Par ailleurs, les collectivités n'ont pas mis en place de manière suffisamment pertinente la gestion active du patrimoine, qui vise à passer en revue l'ensemble du bâtiment, et pas seulement le volet énergétique. Il s'agit d'analyser la sécurité, les usages, le coût global d'un bâtiment, etc. en intégrant son cycle de vie. Cette approche devrait faire partie d'un axe stratégique des collectivités. On peut évoquer à ce sujet une initiative de l'AMF avec la plateforme patrimoine-public.fr qui encourage les élus dans ce domaine.

Quelles sont les priorités du groupe de travail Direction des services techniques, que vous pilotez au sein de l'AITF pour 2021 ?

Nous accompagnerons les DST des collectivités sur les différentes transitions (énergétique, écologique, numérique, participative, etc.) au sein de leur territoire. Nous travaillons dans ce cadre avec la communauté « Direction des services techniques et urbains » du CNFPT à travers la mise en place d'un cycle de cinq webinaires. L'objectif est de donner des outils aux DST et de faire témoigner des acteurs afin d'accompagner les collectivités dans leurs actions. Un focus sera mis sur le volet transition énergétique en raison notamment du décret Éco-énergie tertiaire et de la construction de plans pluriannuels d'investissement en début de mandat.

Il faut aussi évoquer les RNIT de mai 2021 sur le thème du numérique, qui a un fort impact (télétravail, dématérialisation, etc.).

Le troisième axe de travail concerne le management en temps de crise permanente. Comment donner du sens et entretenir la motivation des équipes, quand le monde s'effondre. La notion de bien commun, de partage des ressources devient la nouvelle boussole pour les DST, qui sont à la manoeuvre dans la construction des territoires durables de demain.

Le schéma directeur immobilier énergétique, un outil performant

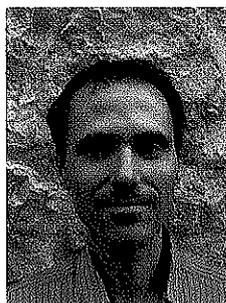
L'Ademe s'engage pour la rénovation énergétique des bâtiments publics à travers une aide technique et financière. Elle s'est associée en 2020 à la Banque des territoires pour l'expérimentation des schémas directeurs immobiliers énergétiques.

ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIC ROSENSTEIN, INGÉNIEUR AU SERVICE BÂTIMENT DE LA DIRECTION VILLES ET TERRITOIRES DURABLES DE L'ADEME

Pouvez-vous nous présenter votre partenariat avec la Banque des territoires pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales ?

L'Ademe et la Banque des territoires ont signé en novembre 2020 une convention de partenariat afin d'accompagner une soixantaine de collectivités de trois régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Normandie) dans la définition de leurs schémas directeurs immobiliers énergétiques (SDIE), à travers le cofinancement des études et conceptions des SDIE. Ces schémas aident les collectivités à avoir une vision précise de leur patrimoine, être en adéquation avec les besoins et l'évolution de la population et élaborer une stratégie immobilière visant la sobriété énergétique. Quatre étapes sont nécessaires : lancement, diagnostic, élaboration des scénarios, mise en œuvre.

Pourquoi la disponibilité des financements n'est-elle pas toujours suffi-



Frédéric Rosenstein

sante pour que les collectivités commencent des travaux de rénovation énergétique de leur parc immobilier ? Les difficultés sont-elles liées surtout à la taille de la collectivité, à l'insuffisance de l'expertise interne dans ce domaine ?

Toutes les collectivités n'ont pas forcément une politique énergétique ambitieuse et celles qui en disposent doivent définir une stratégie patrimoniale. La rénovation des bâtiments, si elle n'est axée que sur l'énergie, peut être relativement coûteuse, en particulier pour atteindre les objectifs ambitieux du décret Éco-énergie tertiaire de juillet 2019. Il faut donc coupler la rénovation énergétique à des rénovations globales de bâtiments déjà programmées, afin d'éviter un surcoût trop important pour la collectivité. Il faut réaliser des études, mettre en place des moyens humains en interne, ce qui dépend évidemment de la taille de la collectivité. Plusieurs financements sont disponibles (CEE, DSII, prêts de la Banque des territoires, Fonds chaleur de l'Ademe, etc.). Les collectivités ont parfois aussi besoin d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le programme AC-TEE porté par la FNCCR¹ propose une aide à l'ingénierie, audits énergétiques, AMO², le financement d'économies de flux notamment pour l'ingénierie financière.

Pouvez-vous évoquer d'autres actions mises en place par l'Ademe ?

S'agissant de la réalisation d'audits énergétiques, qui servent à établir et planifier un programme de travaux pour améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti,

l'Ademe propose un cahier des charges type et peut dans certains cas apporter une aide financière. Mis en place en 2009, le Fonds chaleur vise à encourager le développement de la production renouvelable de chaleur. Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises.

Pour la mise en œuvre des projets de rénovation énergétique, l'Ademe finance par ailleurs des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de contrats de performance énergétique ambitieux ou de démarches de commissionnement. S'agissant du commissionnement, nous avons élaboré des outils à destination des maîtres d'ouvrage, disponibles sur notre site Internet.

On peut citer comme exemple d'accompagnement des collectivités, l'aide financière apportée par la direction régionale de l'Ademe en Auvergne-Rhône-Alpes, à une mission d'AMO pour une opération de rénovation d'un groupe scolaire dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE) à Annecy (74), qui a conduit à une réduction des consommations d'énergie de 52 %.

1. Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

2. Assistance à maîtrise d'ouvrage.

Rénovation énergétique du bâti : développer une stratégie globale

Parce que le bâtiment est l'une des premières sources d'émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique des ERP, bureaux, logements... est une priorité forte, pour l'État, les collectivités territoriales, les centres hospitaliers, les entreprises, comme pour les particuliers. Sur ce sujet, aujourd'hui en France, la prise de conscience est réelle et les financements publics sont au rendez-vous. Ils doivent être au service d'un projet cohérent, intégrant la nature et les pathologies du bâtiment, son organisation et les flux quotidiens en son sein, mais aussi, la sensibilisation des futurs occupants aux bonnes pratiques destinées à économiser l'énergie. Précisions de Didier Gauthier, fondateur de la société Agefen.



En France, les coûts énergétiques représentent une charge importante pour les gestionnaires du parc public, souvent ancien : État, collectivités territoriales, hôpitaux.

© kzenon



Didier Gauthier

Agefen, entité de GK Conseils, intervient dans le domaine du développement durable au sens large : quels sont ses points forts ?

Agefen s'appuie sur une expertise large ; de la mine à la production énergétique et électrique, aux déchets et à l'économie circulaire. Dans la chimie, le nucléaire et les matériaux divers, mon parcours

professionnel m'a permis de développer une bonne connaissance de l'industrie, de l'entreprise comme du secteur public. Si j'ai assumé diverses responsabilités dans le secteur privé notamment au groupe Saint-Gobain et aujourd'hui, au sein du groupe Chimirec, j'ai travaillé pendant 15 ans en administration centrale et en adminis-

tration déconcentrée, en DREAL, et connais bien la culture administrative. Depuis sa création, la culture d'entreprise d'Agefen est centrée sur le développement durable et ses trois piliers, l'économie, l'environnement et les enjeux sociétaux. L'efficacité énergétique du bâti est aujourd'hui l'un des domaines dans lesquels

elle intervient en mobilisant ses différents réseaux.

Quels sont les enjeux liés à la rénovation énergétique du bâti, pour une entreprise, une administration ou une collectivité territoriale ?

En France, le bâtiment représente la seconde source d'émission de gaz à effet de serre, après les transports. S'inscrire dans une dynamique de réduction de ces émissions est un enjeu sociétal, pour l'État et les collectivités territoriales, comme pour les grandes entreprises. S'engager dans cette voie, c'est faire preuve d'exemplarité, et bénéficier de ce fait d'un impact positif en termes d'image, notamment auprès des jeunes, car on sait qu'ils sont plus sensibilisés que leurs aînés à cet impératif majeur qu'est l'atténuation des effets du changement climatique.

Sur le plan financier, les chantiers de réhabilitation énergétique du bâti, s'ils sont bien conçus et menés, allègent considérablement la facture d'énergie, participent au bilan positif d'une entreprise, à la réduction des charges publiques, à la bonne maîtrise du budget communal et à l'allègement des coûts liés au chauffage pour les personnes résidant dans le parc locatif social. L'énergie représente également un coût important dans un hôpital que des travaux de rénovation peuvent réduire considérablement.

Dans certains cas, les chantiers nécessaires sont effectués sans reste à charge. Ils peuvent aussi être amortis, selon des retours sur investissements à court et moyen termes en fonction de l'état du bâti et la nature des chantiers entrepris.

Ces opérations peuvent être un maillon d'une approche plus large de la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques visant également au développement de sites de production éoliens, solaires, géothermiques et à la création de bâtiments à énergie positive.

Comment concevoir de telles opérations de façon optimale, pour bénéfi-

cier durablement d'une bonne efficacité thermique du bâti, et le valoriser ?

Il faut développer une vision stratégique, après étude de ce patrimoine. Avec l'apparition de véhicules hybrides, à hydrogène, électriques... de nombreuses villes réaménagent actuellement leurs ateliers municipaux et, dans le même temps, lancent sur cette composante de leur parc des chantiers d'optimisation énergétique. Faut-il simplement rénover ? Faut-il rebâtir, partiellement ou totalement ? Le bâtiment était-il toujours adapté aux usages ? Une analyse approfondie permet de trancher. On le voit, la réflexion dans ce domaine ne s'arrête pas au fait d'installer un isolant ici ou là ! Les financements proposés aux administrations de l'État, aux entreprises et aux collectivités territoriales, qu'a abondés le plan de relance, sont assortis de recommandations qui prônent une approche qualitative des opérations. La réponse personnalisée repose aussi sur l'analyse des usages auxquels doit répondre le bâtiment. Ce serait une erreur de plaquer des solutions toutes faites, le cahier des charges doit intégrer à la fois l'analyse du bâti et celle des besoins auxquels il répond.

Quels paramètres une approche globale peut-elle intégrer ?

Comment améliorer l'efficacité énergétique d'une école, d'un site

d'accueil de jeunes enfants ou d'un hôpital... sans se soucier aussi de l'isolation phonique et de la qualité de l'air intérieur ? Différents critères doivent être conciliés, pour assurer durablement le confort des utilisateurs des locaux. Il faut aussi planifier les opérations de maintenance indispensables une fois le chantier livré telles que vérifier l'état des VMC ou l'étanchéité des huisseries. Un point important est également de sensibiliser les utilisateurs des locaux aux bonnes pratiques, par exemple le fait de ne pas laisser le chauffage allumé alors que la fenêtre est ouverte pour aérer... ou encore, veiller à la rationalité de l'éclairage intérieur.

Comment anticiper les évolutions réglementaires futures ?

Lorsque j'étais en poste chez Saint-Gobain, dans le courant des années 2000, je militais en faveur d'une approche globale de l'isolation, alors que l'organisation du groupe en branches verres, fenêtres, matériaux, etc. favorisait une logique globalement en silos. Aujourd'hui, cette vision transversale est développée par le groupe Saint-Gobain, et reprise dans ses campagnes de communication. Rénover efficacement et à long terme c'est mobiliser le meilleur des matériaux et des technologies d'aujourd'hui et s'inscrire dans une logique d'amélioration permanente.

AGEFEN

41, avenue Gambetta
94700 Maisons-Alfort
Tél. : +33 7 56 88 88 88
Fixe : +33 1 43 55 22 38
Entité du Groupe
GK Conseils
www.agefen.fr



AGEFEN
Agence de l'efficacité énergétique

Directeur Général du Groupe Chimirec, Didier Gauthier manage ses filiales de revalorisation et développe ses activités à l'international. Ingénieur TPE (Mines) promotion 1972, puis ingénieur de l'industrie et des mines, il a débuté sa carrière dans l'Administration des mines. En 1977, il a rejoint la société Comurex dans le privé comme Ingénieur Sécurité sur le site du Tricastin jusqu'en 1982. Pendant 9 ans, il a ensuite travaillé au sein de la Direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays-de-la-Loire. En 1992, de retour dans le secteur privé il a créé et développé la direction Environnement Hygiène Sécurité du Groupe Saint-Gobain au niveau mondial. Il a ensuite été Secrétaire Général du Groupe Sèche et Directeur Général de la société Géothermie Bouillante. Didier Gauthier a assumé également de nombreuses responsabilités dans le domaine normatif (comme représentant Iso), au MEDEF (notamment en tant que vice-président de la commission indicateurs extra-financiers), au sein de l'AFNOR (comme administrateur et président de la commission développement durable et responsabilité sociétale), et au sein de EpE - Entreprises pour l'Environnement - qui regroupe les principales entreprises du CAC 40 (président de la commission Environnement et Santé du public). Aujourd'hui, il met son expertise et ses compétences au service d'entreprises, d'acteurs associatifs et de collectivités territoriales, au sein de la société Agefen.

Les communes relèvent le défi

Les communes sont de plus en plus nombreuses à engager des projets de rénovation de leur bâti. Ces initiatives ont de multiples bénéfices, à la fois pour l'environnement et l'économie locale. L'association Les Eco-maires leur offre une aide méthodologique et institutionnelle.



Maud Lelièvre

ENTRETIEN AVEC MAUD LELIÈVRE,
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DES ECO-MAIRES

Quelle est votre analyse du soutien mobilisé par l'État (circulaire de décembre) pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, notamment en milieu rural ?

Nous avons un avis plutôt positif à ce sujet, en particulier concernant les montants accordés : il ne s'agit pas d'expérimentations mais de fonds alloués pour que les projets soient rapidement réalisables, alors que les appels à projets prennent parfois beaucoup de temps. La territorialisation est également une bonne nouvelle car les aides seront particulièrement bien adaptées aux communes rurales qui sont moins bien dotées en ingénierie et en moyens financiers.

Notre association regrette néanmoins que les crédits soient transmis aux préfets. Habituellement, il y a une consultation des associations nationales d'élus pour servir de relais sur le terrain avec des communes qui ne sont pas au courant des aides.

Sur le fond, les bâtiments prioritaires sont les établissements scolaires et les équipements sportifs, ce qui est une très bonne chose. Les écoles ont en effet un poids très important dans la consommation énergétique des collectivités et manquent parfois de confort. L'instruction précise notamment la mise en place de solutions de climatisation passives dans les bâtiments, ainsi qu'un suivi de consommation, ce qui est abso-



Salle Simone de Beauvoir pendant les travaux à Vitry-le-François.

lument essentiel. L'Agence nationale du sport participe à la mise en œuvre de cette circulaire grâce à une enveloppe de 50 millions d'euros pour les équipements sportifs comme les piscines, les salles spécialisées et les gymnases.

Pour ces petites communes, quels sont selon vous les freins les plus importants dans ce domaine, autres que financiers ?

On peut tout d'abord évoquer l'ingénierie territoriale : en effet, les grandes villes attirent davantage les

jeunes ingénieurs qui apportent un nouveau regard, ce qui aide à mener des programmes de transformation énergétique assez complexes. Par ailleurs, il peut y avoir des freins sur les retours d'investissement en matière d'économies d'énergie : on peut ainsi parler des questions de maintenance, de conduite de projet et du renouvellement des systèmes énergétiques, ainsi que des gros travaux (plus de 15 ans de retour sur investissement). La volonté est présente du côté des collectivités, mais il faut prendre en compte la

dimension temps et ne pas multiplier les plans.

Quel appui propose l'association dans ce domaine ?

Nous aidons les communes à déterminer les démarches d'économies d'énergie et à identifier les bâtiments prioritaires. Nous leur montrons également des exemples réussis de projets menés par d'autres territoires. L'association organise ainsi chaque année les Trophées Eco Actions qui récompensent des collectivités et servent de base de données afin de favoriser les échanges d'expériences. Nous organisons par exemple des visites de terrain, ce qui permet de voir des particularités locales.

Avec l'intensification des opérations dans ce domaine, comment estimer les bénéfices pour l'économie locale ?

Le programme mise sur le levier de la subvention afin d'accélérer des projets qui avaient été bloqués ou ralentis faute de financement. Cela va avoir un bénéfice au niveau local, notamment en milieu rural grâce aux TPE et PME qui pourront répondre aux marchés publics. Par ailleurs, si un maire voit une opération réussie dans une commune voisine, il pourra vouloir s'inspirer de l'expérience. En outre, ce levier sur l'emploi et la reprise dans des secteurs économiques durement touchés par la crise peut donner une impulsion pour la formation des jeunes et la mise en place de chantiers participatifs à la rénovation.

Pouvons-nous évoquer des exemples de réhabilitations réussies ?

J'ai récemment visité une commune de 120 habitants dans le Maine-et-Loire, La Lande-Chasles, qui a totalement rénové sa salle des fêtes municipale dans une démarche d'efficacité énergétique et va bientôt installer des panneaux solaires. La ville devient alors attractive car les gens souhaitent pouvoir organiser leurs fêtes de famille dans cet espace confortable.

Dans le Puy-de-Dôme, l'agence locale de l'énergie et du climat et le

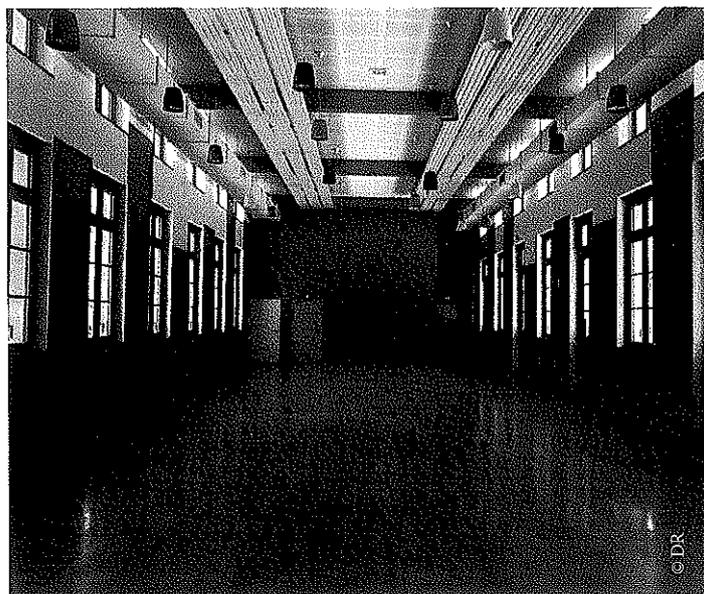
conseil départemental ont initié une démarche de groupements de commandes pour l'achat et la pose de matériaux qui permet d'avoir des économies d'échelle assez importantes et un coût des travaux plus faible. Il s'agit de faciliter l'isolation des combles des bâtiments publics.

S'agissant des écoles, certaines communes mettent en place des contrats de performance énergétique comme Lons-le-Saunier (Jura) qui a signé un CPE pour trois écoles, deux groupes scolaires et trois centres socio-culturels afin de refaire l'enveloppe thermique des bâtiments et de les raccorder au réseau de chaleur de ville tout en améliorant la qualité de l'air intérieur et l'éclairage.

Autre exemple innovant dans la ville de Vitry-le-François. Il s'agit d'un ancien bâtiment à pans de bois typique du territoire (un des rares à avoir été épargné par les bombardements). Le bâtiment tombait en décrépitude et la municipalité a fait le choix de le restaurer pour en faire une salle des fêtes. C'est un bâtiment BBC¹ raccordé au réseau de chaleur alimenté par la chaufferie biomasse. Il s'inscrit donc totalement dans une démarche de transition écologique.

Quelles sont les priorités de votre association pour aider les maires nouvellement élus en ce début de mandat ?

Parmi nos adhérents, la question de la transition énergétique est prioritaire pour plus de 50 % des élus locaux, avec des enjeux en matière de coûts, de confort, etc. L'environnement est un atout pour le développement rural, car il contribue à l'attractivité des territoires. La précarité énergétique est une réalité, notamment au sein des petites communes et la rénovation des bâtiments communaux permet d'avoir une ville plus sobre en carbone et plus confortable. Nous incitons les maires à intervenir à leur niveau dans la lutte contre le réchauffement climatique, ce



qui comprend les économies d'énergie.

Le temps de retour sur investissements peut être long, en cas de chantiers importants.

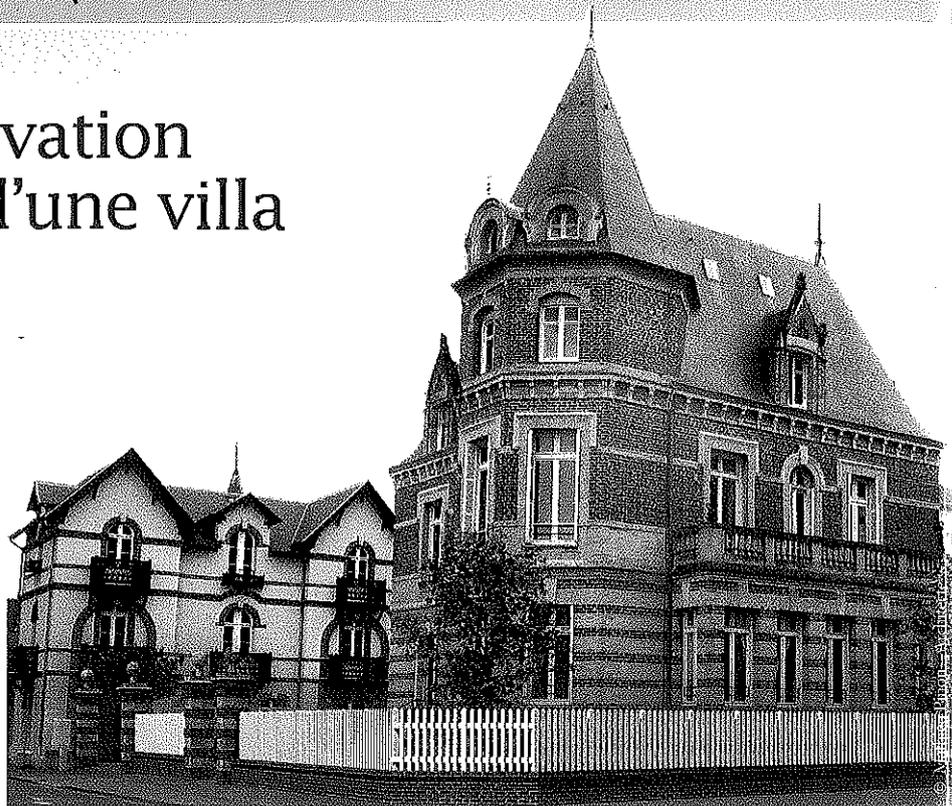
Par ailleurs, 2021 sera une grande année pour la biodiversité, le Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille en septembre. La biodiversité permet au niveau local de développer l'attractivité grâce au tourisme vert et d'avoir un cadre de vie plus équilibré.

1. Bâtiment basse consommation.

Fondée en 1989, l'association Les Eco-Maires regroupe les maires et les élus agissant dans le domaine du développement durable et fédère des territoires valorisant la protection de l'environnement. Comptant plus de 2 000 collectivités adhérentes, l'association propose des formations et des supports pédagogiques ainsi que des conseils juridiques et une assistance à la conception de projets. Elle organise également les Trophées Eco Actions qui récompensent l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

À Deauville, rénovation thermique BBC¹ d'une villa Second Empire

Pour rénover ses locaux, la communauté de communes Cœur Côte fleurie a défini un cahier des charges particulier. Les travaux de rénovation thermique BBC, dont le coup d'envoi sera donné en septembre 2021, devront respecter les éléments d'origine du bâtiment historique qui abrite ses services, édifié au XIX^e siècle.



ENTRETIEN AVEC MARIE-LAURE JOLIVALD, CHEFFE DU SERVICE PATRIMOINE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE, MEMBRE DE L'AITF



Marie-Laure Jolivald, membre de l'AITF

Pouvez-vous présenter le projet de rénovation énergétique du siège de la communauté de communes, à Deauville dans le Calvados ?

Dans le cadre du plan climat air-énergie territorial (PCAET) et du label Cit'Ergie, Cœur Côte fleurie a initié un programme d'actions comportant des audits énergétiques, qui ont permis de mesurer la réduction nécessaire de la consommation énergétique de son parc bâti. Pour notre siège, situé dans une villa Second Empire de 1870, classée comme Patrimoine architectural exceptionnel dans l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Deauville, nous avons cherché à obtenir un très haut niveau d'efficacité, à savoir plus de 40 % de gains énergétiques à travers le label BBC rénovation, tout en préservant la qualité historique du bâtiment.

Quelles sont les modalités de son financement, avec quel calendrier ?

L'opération, d'un coût de travaux prévisionnel de 1,3 million d'euros hors taxes, sera financée par des aides publiques estimées à hauteur de 60 %, et par la collectivité territoriale. Nous bénéficions d'une éligibilité auprès du Département du

Calvados dans le cadre du contrat de territoire et déposons actuellement une demande pour des financements de l'État à travers le plan « France Relance ». Nous avons engagé la consultation d'entreprises pour les travaux, qui doivent démarrer en septembre 2021 pour s'achever en juin 2022, les chantiers étant suspendus à Deauville durant la période estivale.

Pouvez-vous évoquer les particularités, les défis et contraintes de ce chantier ?

Durant les travaux, les agents quitteront les locaux et seront répartis sur différents sites. Nous faisons face à beaucoup de contraintes car nous souhaitons conserver les éléments d'origine comme les moulures et boiseries anciennes de la villa ainsi que l'aspect originel de l'escalier monumental. Des études très approfondies ont ainsi été nécessaires. Afin de sauvegarder les boiseries d'origine, nous allons utiliser un isolant mince, l'aérogel de silice, pour améliorer les performances thermiques des pièces majeures et des espaces communs. Dans la salle du conseil, un système de ventilation spécifique va être

installé dans un cadre menuisé en partie basse afin de retrouver une grande hauteur sous plafond. Nous avons également intégré à la table du conseil tout le réseau VDI (voix données images) pour nous affranchir des éléments techniques sur les murs et plafonds. Nous allons créer de nouveaux espaces de travail conviviaux et flexibles, tout en veillant à ne pas dénaturer le bâtiment.

Quels conseils pourriez-vous donner à d'autres ingénieurs territoriaux débutant une réhabilitation énergétique d'un bâtiment ?

Le travail en amont est primordial. Nous avons ainsi réalisé une étude d'opportunité avec un programmiste et en parallèle une étude thermique afin de déterminer le niveau technique que l'on pouvait atteindre et l'enveloppe financière nécessaire. Nous avons aussi travaillé de manière transversale avec l'architecte des Bâtiments de France et nous sommes entourés d'une maîtrise d'œuvre très complète : architecte (MP architecte, Le Havre) et architecte d'intérieur, bureaux d'études thermique, structure et acoustique, paysagiste.

1. Bâtiment basse consommation énergétique.

La Région Pays de la Loire s'engage

Le conseil régional des Pays de la Loire, en matière de rénovation énergétique, propose des aides financières et techniques aux habitants, collectivités et entreprises du territoire. Il a notamment créé en 2020 une société régionale d'économie mixte (SEM) Croissance verte.

ENTRETIEN AVEC LAURENT GÉRAULT, CONSEIL RÉGIONAL
DES PAYS DE LA LOIRE, DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT,
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CROISSANCE VERTE ET LOGEMENT



© Kevin Gallois

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) adopté en décembre 2020 vise à faire des Pays de la Loire une région à énergie positive et décarbonée. Notre photo : vue de Nantes.



© RPDL

Laurent Gérault

En région Pays de la Loire, quels sont les enjeux liés à la rénovation énergétique du bâti ?

Le bâtiment représente 46 % de la consommation énergétique régionale, ce qui en fait le premier secteur de consommation (30 % pour le secteur tertiaire et 70 % pour le secteur résidentiel), ainsi que 17 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Les Pays de la Loire ont aussi une particularité : le territoire compte une forte proportion

de logements individuels mais également d'entreprises, donc un bâti assez diffus, ce qui doit être pris en compte en matière de rénovation énergétique. Par ailleurs, la région possède un réseau important de villes et de villages par rapport à d'autres territoires, et donc davantage de bâtiments publics.

Quelle stratégie le conseil régional a-t-il mis en place dans ce domaine ?

Depuis notre arrivée en 2016, nous

avons vu la transition énergétique comme une opportunité de croissance verte et donc de création d'emplois, au-delà des préoccupations environnementales.

Cette logique d'aménagement territoriale repose sur des emplois non délocalisables créés sur tous les territoires, y compris en milieu rural. Ainsi, selon la CERC (Cellule économique régionale de la construction) ce sont 500 millions

d'euros qui ont été investis en 2017-2018 dans le secteur de la rénovation énergétique en Pays de la Loire, ce qui montre l'importance de cet enjeu.

Nous avons élaboré en décembre 2016 une feuille de route comprenant 52 actions autour de 5 axes : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, la mobilité durable, le stockage de l'énergie et les réseaux électriques intelligents pour 192 millions d'euros d'investissement.

Nous nous attachons à développer la rénovation énergétique du bâti, qui est un axe essentiel du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) adopté en décembre 2020 et qui a pour ambition de faire des Pays de la Loire une région à énergie positive et décarbonée.

Dans ce cadre, nous souhaitons diminuer de 50% nos consommations d'énergie en 2050. Un autre objectif est qu'au moins un million de logements bénéficient d'une rénovation énergétique performante d'ici 2020. Actuellement, environ 20 000 logements font l'objet chaque année d'une rénovation énergétique, ce qui suit l'objectif de 100 000 logements rénovés durant le mandat du conseil régional.

Quels outils mobilise la Région pour les particuliers, les collectivités et les professionnels ?

La Région est chef de file du programme régional d'efficacité énergétique (PREE) qui vise à renforcer les modalités d'accompagnement de la rénovation énergétique pour les particuliers, les bâtiments publics et le petit tertiaire.

En 2019, Emmanuelle Wargon, alors secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a lancé le programme CEE « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) pour lequel le conseil régional est le porteur associé unique. On passe donc d'un modèle de

subventions sur la partie accompagnement et de crédit d'impôts sur la partie travaux, à un modèle de versements de CEE donc d'objectifs, d'évaluations et de résultats. Cet outil, qui concerne les logements privés et les petits locaux tertiaires privés, s'est accompagné de moyens financiers plus importants et d'une ambition plus forte. Son objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de la transition énergétique afin d'accélérer les actions dans ce domaine en offrant à la fois des moyens financiers et de l'ingénierie. Nous allons déployer le dispositif SARE dans le cadre d'une contractualisation entre la Région et les intercommunalités pour passer de 20 000 logements rénovés par an à 36 000. Les Départements peuvent, s'ils le souhaitent, être signataires, tout comme les syndicats d'énergie. Ce programme porte sur 24 millions d'euros dans les Pays de la Loire avec 12 millions d'euros de l'État sur trois ans *via* les certificats d'économie d'énergie (CEE), 6 millions d'euros de la Région et 6 millions d'euros des intercommunalités, Départements et syndicats d'énergie, notamment.

Il faut aussi évoquer la création en 2020 d'une SEM Croissance verte qui accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation thermique et les collectivités territoriales dans la mise en place de leur plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE). La SEM, financée par la Région à hauteur de 5 millions d'euros, a été créée avec treize autres actionnaires : départements, syndicats d'énergie, EPCL, Banque des territoires (Caisse des dépôts) et Caisse d'épargne Bretagne Pays de Loire.

Nous proposons par ailleurs des aides destinées aux habitants ayant de faibles revenus : il s'agit de l'Aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP) qui s'adresse aux propriétaires occupants d'une maison individuelle pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique permettant l'amélioration

d'au moins 40 % de la performance énergétique globale d'une résidence principale. Plus de 6 000 personnes ont été accompagnées pour 27 millions d'euros.

Outre la SEM, le conseil régional a engagé en interne des collaborateurs afin d'accompagner l'ensemble des territoires dans le déploiement des PTRE¹ en Pays de la Loire. Nous participons aussi au dispositif EnergieSprong. Nous avons été la première Région de France à accompagner les bailleurs sociaux dans la massification du logement social. Cette initiative née aux Pays-Bas et expérimentée en France vise à rénover 10 000 logements sociaux dans les cinq prochaines années.

La Région a aussi accompagné 200 dossiers pour 7,4 millions d'euros dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics (écoles, mairies, salles des fêtes, etc.). Nous avons accompagné 48 projets de réhabilitation énergétique des logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux, ce qui représente 4 millions d'euros. Nous aidons par ailleurs à la rénovation des logements étudiants dans les CROUS à hauteur de 3 millions d'euros par an : plusieurs centaines de chambres ont été ainsi rénovées. En outre, 910 logements pour 3,8 millions d'euros ont été réhabilités, notamment dans des foyers de jeunes travailleurs ou des centres d'hébergements de jeunes.

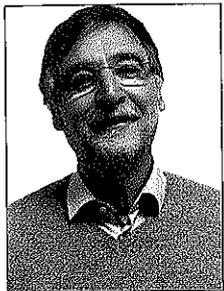
Nous travaillons en partenariat avec de nombreux acteurs. Nous avons ainsi créé un collectif ligérien sur le thème de la rénovation énergétique. Nous accompagnons par exemple un groupe d'entreprises de la construction durable au sein du « cluster Novabuild », ainsi que la cellule économique régionale de la construction dans l'analyse des enjeux économiques de la rénovation énergétique.

1. Plateformes territoriales de rénovation énergétique.

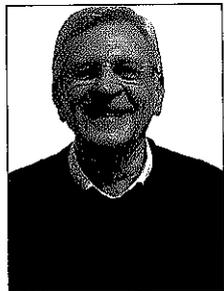
Un centre technique municipal à énergie positive à Melle

La Ville de Melle (Deux-Sèvres) a construit entre 2016 et 2017, un nouveau centre technique regroupant les services techniques. La dimension environnementale était au cœur de la création de ce bâtiment à énergie positive (panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, matériaux locaux et biosourcés, etc.).

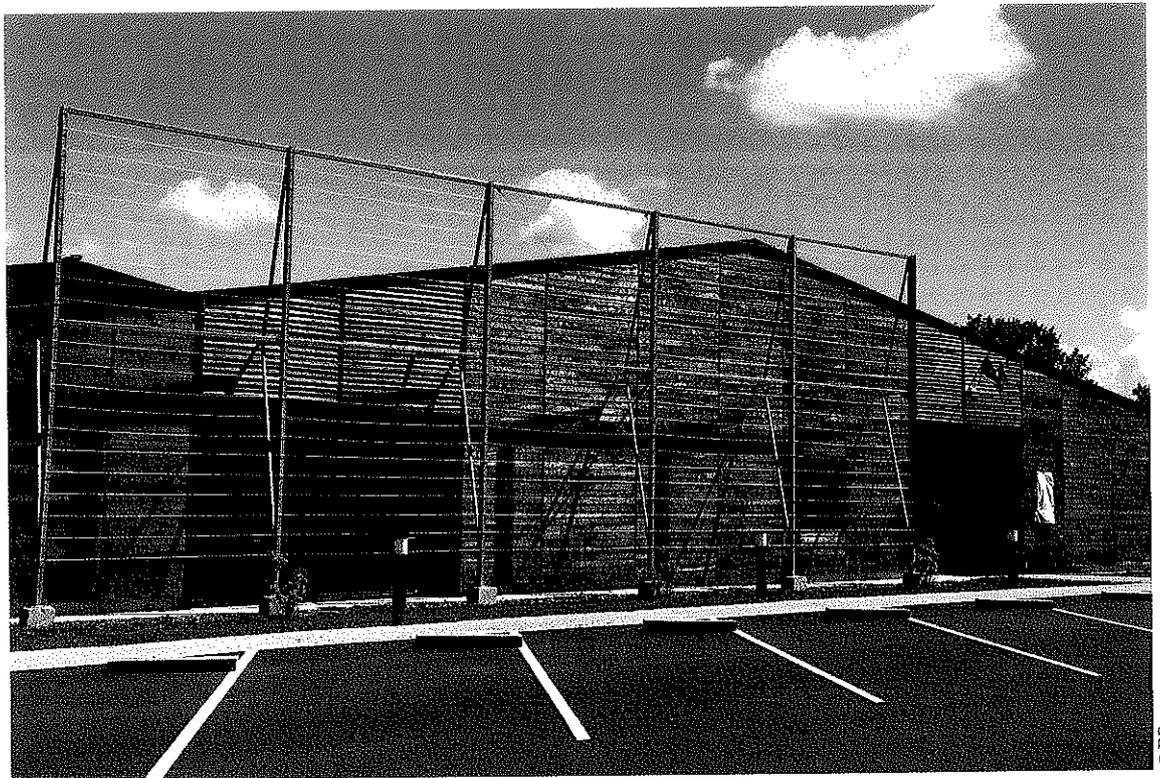
ENTRETIEN AVEC YVES DEBIEN, ANCIEN MAIRE DE LA VILLE DE MELLE, JACQUES PINEAU, ANCIEN PREMIER ADJOINT DE LA VILLE DE MELLE EN CHARGE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET SARA NURSE, RESPONSABLE DU PÔLE PROJETS ET AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE MELLE



Yves Debien



Jacques Pineau



© DR

Pouvez-vous présenter le contexte et les objectifs de la reconstruction des ateliers municipaux de la Ville de Melle ?

Dans les années 1980, les services techniques ont vu leurs missions s'accroître. Pour répondre à cette expansion, la Ville a fait le choix de saisir les opportunités de locaux laissés vacants afin d'augmenter ses espaces plutôt que d'agrandir ceux existants. La délocalisation d'un garage du centre-ville a été une opportunité pour y installer les espaces verts, la fermeture d'un local artisanal (électricité, plomberie, etc.). Des

bureaux de la médecine du travail ont permis d'augmenter les espaces de stockage et de tertiaires.

Ces locaux n'étaient pas réellement conçus pour les besoins des services et étaient dispersés sur 3 sites éloignés les uns des autres. Cette organisation, si elle avait permis d'éviter des friches et répondu aux besoins immédiats de nouveaux locaux, s'avérait peu rationnelle en raison de l'éclatement des services par groupe de métiers, des locaux vétustes, de la perte de temps et d'efficacité liée aux déplacements, nom-

breux d'un local à un autre, et de la faible coordination entre les différentes composantes des services techniques. Il devenait donc indispensable de repenser les services techniques (locaux et organisations). Les travaux ont débuté en juillet 2016 et le bâtiment, qui s'étend sur 1 500 m², a été réceptionné par la mairie en décembre 2017.

L'objectif du projet était triple :

Il s'agissait tout d'abord de regrouper l'ensemble des services sur un seul site conçu en concertation avec les agents pour améliorer leurs

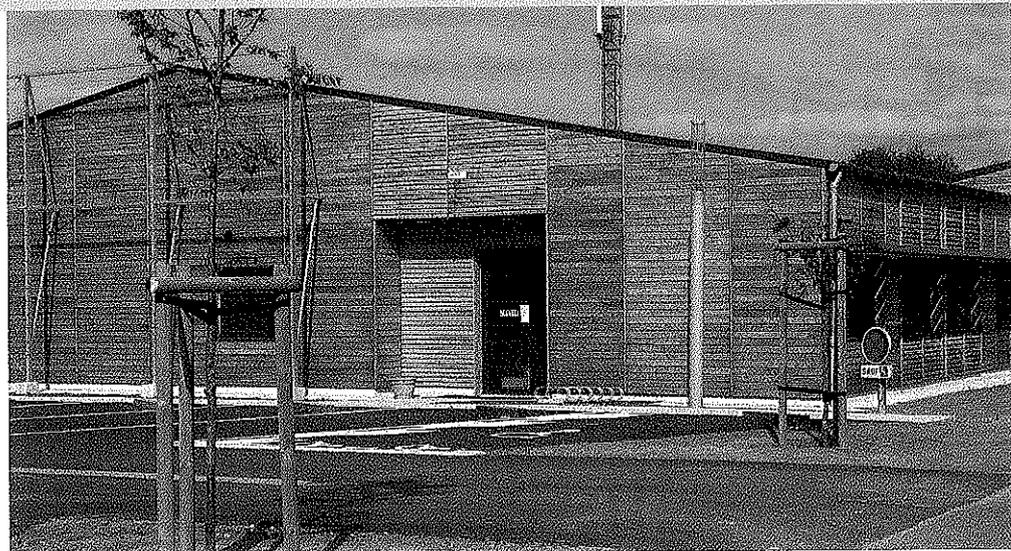
conditions de travail, de rationaliser l'organigramme, de permettre une meilleure fluidité des agents d'une tâche vers une autre en fonction des besoins et des urgences. Le but était aussi de créer un esprit d'équipe à l'échelle de l'ensemble du service et pas seulement par groupe de métiers avec un sentiment d'appartenance et de repenser le management avec une augmentation de l'encadrement intermédiaire.

Nous voulions également conforter la politique municipale de lutte contre l'effet de serre et de protection de l'environnement. Après avoir construit un premier bâtiment à haute performance énergétique en 2010 (résidence pour jeunes travailleurs), la collectivité a souhaité franchir un pas nouveau en construisant un bâtiment à énergie positive, alliant la performance énergétique pour diminuer au maximum la consommation et la production d'électricité par énergie solaire, tout en assurant une construction écologique par le choix des matériaux et de leur provenance.

Le projet s'inscrivait aussi dans la politique municipale de redynamisation du centre-ville en libérant de l'immobilier pour des activités économiques privées nouvelles. Les deux bâtiments libérés à proximité du centre-ville ont été acquis : une brasserie et un atelier de découpe et de vente directe se sont installés dans un bâtiment et une entreprise de messagerie dans l'autre.

Quel était leur état de vétusté ? Pourquoi sur le plan financier et environnemental, la solution de les reconstruire a-t-elle été préférée à celle d'une simple rénovation ?

Les bâtiments étaient vétustes, non isolés et une rénovation des locaux n'aurait pas permis de réorganiser correctement les services et de les regrouper pour un coût au final plus élevé. Sur les trois sites, les deux situés à proximité du centre-ville ont été abandonnés et le nouveau bâtiment a été construit sur le site principal après démolition des ateliers existants.



Le choix de ce programme ambitieux a permis de bénéficier des aides du ministère de l'Environnement dans le cadre de sa politique des territoires à énergie positive et au titre de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux). Le projet a également bénéficié d'aides financières de la Région (FRIL et FREE) et du Département des Deux-Sèvres (CAP 79).

Quelles formes juridiques ont pris dans ce cadre les marchés conclus avec des entreprises ?

La Ville a mis en place des clauses sociales et a permis l'ouverture des marchés de travaux aux entreprises locales en adaptant le cahier des charges, tout en conservant les objectifs du projet. Le maître d'œuvre, Magalie Bodin de l'agence Archimag, a réalisé un travail de prospection fine afin de vérifier la compatibilité du projet avec les potentialités locales. L'équipement a d'ailleurs été récompensé de la mention spéciale « Utilisation de matériaux biosourcés » du Prix régional de la construction bois Nouvelle-Aquitaine, en 2018.

Quels étaient les principaux défis techniques de ce projet ? Quels matériaux ont été utilisés ?

La complexité du projet concernait la réutilisation de la structure existante et la construction de parties neuves. Nous avons par ailleurs tenu à assurer la plus grande passivité énergétique aux bâtiments construits et à diminuer au maximum l'impact de la construction à travers le choix des matériaux et leur localisation. Nous avons ainsi

valorisé les productions locales et biosourcées (laine de chanvre, bardage en acacia et aulne). S'agissant de la production d'énergie, 300 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés.

Les murs en briques en terre cuite participent à la recherche d'inertie, tout comme la dalle de béton. Une cuve de récupération des eaux de pluie sert au fonctionnement des sanitaires/vestiaires et aux besoins du pôle patrimoine végétal. Le centre technique municipal utilise la géothermie avec l'installation d'une pompe à chaleur. Dans une démarche bioclimatique, nous avons en outre recherché des apports solaires en hiver afin de participer au chauffage et à l'éclairage du bâtiment ainsi qu'une protection vis-à-vis des apports solaires en été afin de limiter les surchauffes (brise-soleil, paroi végétalisée, etc.).

Quelles actions menez-vous pour mesurer la performance énergétique des ateliers et quels défis spécifiques seront le cas échéant attachés à la maintenance ?

Le suivi des consommations et de la production d'électricité se fait grâce à la création d'un service public industriel et commercial (SPIC) Énergies renouvelables. Une assistance technique a été réalisée par le Conservatoire régional des énergies renouvelables Poitou Charentes. L'équipement produit environ 10 000 kWh de plus qu'il ne consomme. Il faut aussi veiller à la propreté des panneaux photovoltaïques pour en préserver la performance.

POUR EN SAVOIR PLUS

Mairie de Melle (79500)

contact@ville-melle.fr

Tél. : 05.49.27.00.23

Magalie Bodin, agence Archimag
(79300 Bressuire)

« En 2021, une accélération des chantiers »

L'Anah intervient aux côtés des collectivités territoriales pour la rénovation énergétique du parc privé de logements en leur proposant une ingénierie et des aides aux travaux (Habiter Mieux et MaPrimeRénov'). Il s'agit ainsi de construire une réponse « sur-mesure ».

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE MARCASSUS, ADJOINT AU DIRECTEUR,
DIRECTION DES STRATÉGIES ET RELATIONS TERRITORIALES DE
L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Pouvez-vous nous présenter les modalités d'intervention de l'Anah pour le parc privé ?

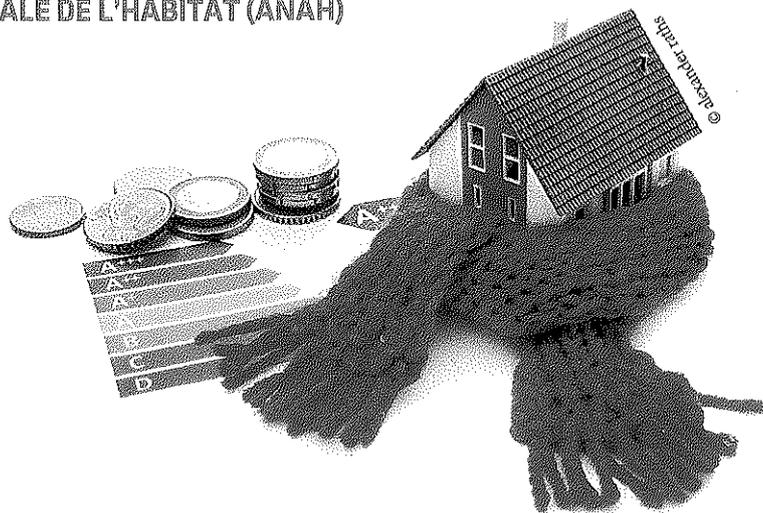
L'Anah met en place avec les collectivités territoriales des dispositifs d'intervention d'amélioration de l'habitat privé : OPAH (opération programmée de l'habitat) ou PIG (programme d'intérêt général) conformément aux enjeux identifiés dans les documents de programmation. Ces dispositifs permettent de déployer des actions de communication vers les publics bénéficiaires et de repérage des ménages en situation de précarité énergétique afin de leur proposer un accompagnement gratuit pour l'élaboration d'un projet de travaux adapté et le montage des demandes de subventions. Les aides complémentaires des collectivités territoriales représentent des effets leviers importants pour réduire le reste à charge des demandeurs. Il s'agit d'une relation co-construite. L'Anah accompagne les services déconcentrés et les collectivités territoriales dans le déploiement des différents programmes nationaux dont Habiter Mieux et des partenariats à développer. Elle peut intervenir pour des conseils et de l'expertise à la demande des collectivités et en coordination avec d'autres agences de l'État (ANCT, ANRU, Ademe).

Quelle est l'ampleur des chantiers suivis par l'Anah ?

En 2020, l'Anah a accompagné la rénovation énergétique de près de 210 000 logements et a consacré 1 167 millions d'euros à la réduction de la précarité énergétique 68 400 logements (propriétaires



Philippe Marcassus



occupants, bailleurs ou copropriétaires) ont été accompagnés dans le cadre du programme Habiter Mieux, fortement soutenu par les collectivités locales, et 141 000 logements de propriétaires occupants ont été financés dans le cadre de MaPrimeRénov' mis en place au 1^{er} janvier 2020.

Pouvez-vous présenter quelques opérations récentes ?

500 dispositifs programmés (OPAH/PIG) sont portés par des collectivités locales sur la précarité énergétique. Cahors, qui a déployé plusieurs dispositifs de l'agence, travaille notamment sur la revalorisation de son patrimoine ancien à travers la rénovation de l'habitat privé. Dans le centre-ville, 768 logements ont été réhabilités et 108 logements vacants sont de nouveau habités. Des actions en faveur des copropriétés et de lutte contre l'habitat indigne complètent la palette d'outils mobilisés par la Ville. Dans la métropole lyonnaise, Meyzieu concentre ses efforts sur la rénovation de l'habitat pavillonnaire, construit dans les années 60 et particulièrement énergivore. Après

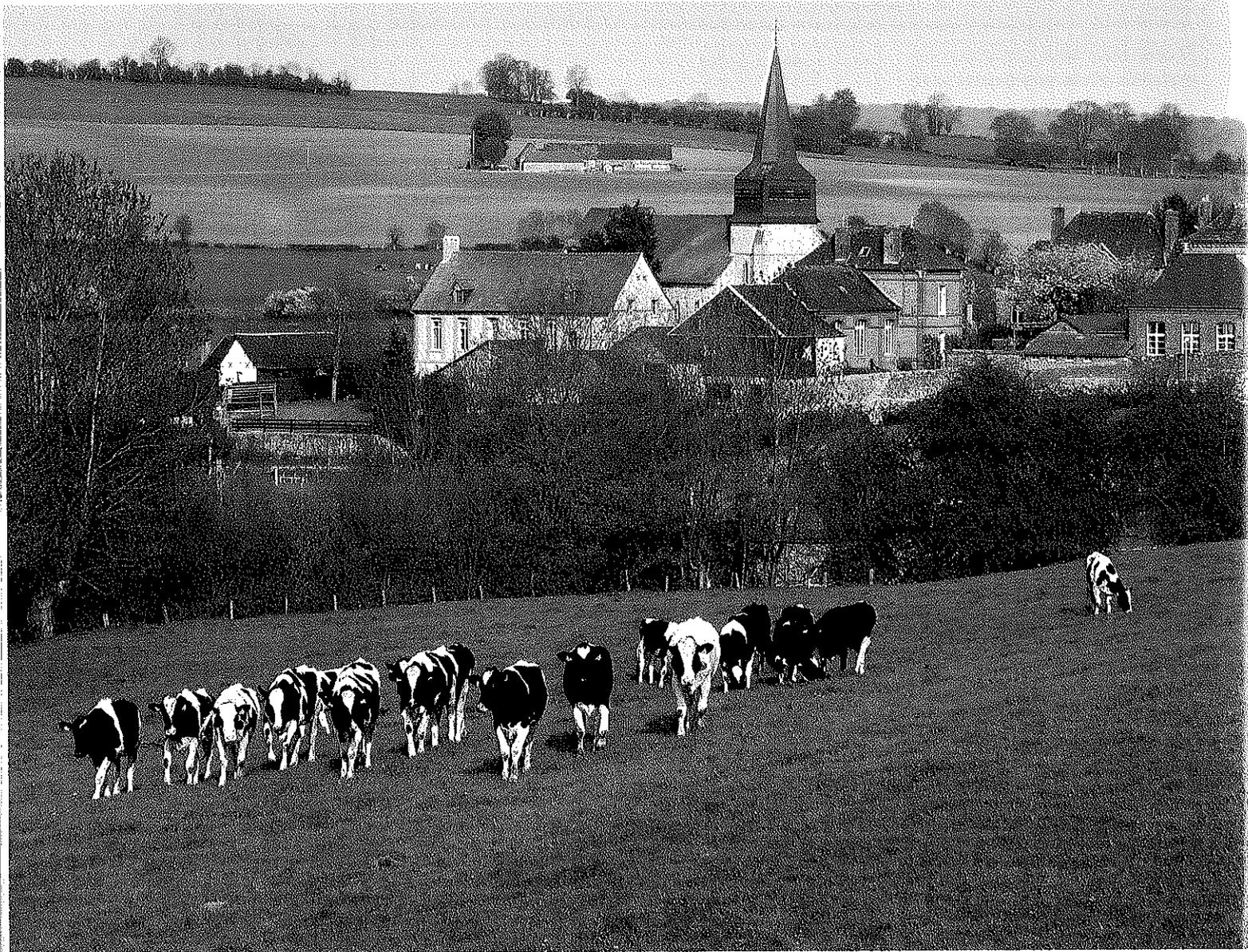
travaux, ces maisons mal isolées gagnent 3 étiquettes énergétiques, passant de F à C, et leur facture énergétique est divisée par deux.

Quelles sont vos perspectives pour 2021 ?

2021 sera marquée par une accélération de la rénovation énergétique avec un doublement du budget de l'Anah à hauteur de 2,7 milliards d'euros. Les attentes sont fortes de la part des collectivités et du Gouvernement. L'ouverture du dispositif MaPrimeRénov' à l'ensemble des propriétaires (occupants, copropriétaires ou bailleurs) va permettre la massification de la rénovation énergétique. Les collectivités vont pouvoir continuer à développer des dispositifs d'accompagnement sur la rénovation énergétique et sensibiliser les habitants sur ce sujet. L'élargissement de MaPrimeRénov' à toutes les copropriétés constitue un fort enjeu et les collectivités locales jouent un rôle essentiel de coordination des acteurs (entreprises, secteur bancaire, opérateurs d'assistance à maîtrise d'ouvrage, syndics, etc.).

Les territoires ruraux, pilier de la transformation énergétique

Les territoires ruraux sont considérés comme l'un des piliers de la transformation de la consommation énergétique. Les accompagner dans ce domaine est l'un des enjeux au cœur du programme Petites villes de demain, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), lancé en octobre 2020.



Le programme Petites villes de demain mettra à disposition des collectivités un apport en ingénierie.

LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME AUJOURD'HUI

Le programme national Petites villes de demain, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), lancé en octobre 2020, a pour objectif d'accompagner les élus dans leurs projets de revitalisation territoriale.

Les premières communes et intercommunalités sélectionnées ont été annoncées lors du comité interministériel à la Ruralité du 14 novembre 2020. La sélection se poursuit. Nous connaissons à la fin du mois de janvier la totalité des communes bénéficiaires du programme. La prochaine étape est la

signature des conventions d'adhésion, à partir de laquelle elles pourront mobiliser l'ensemble des offres de service valorisées par le programme.

Pour accompagner la transition des territoires ruraux, le programme met à disposition un apport inédit

en ingénierie qui est, bien souvent, la clé de la réussite des démarches locales. Nous pouvons ainsi citer le cofinancement d'un poste de chef de projet. Le pilotage de la démarche au plus près du terrain est primordial. Cet apport permettra notamment aux collectivités de se saisir au mieux de l'appui de programme, que cela soit en phase de consolidation de la stratégie ou de sa mise en œuvre.

Enfin, je tenais à évoquer le Club des Petites villes de demain dont les objectifs et les activités vont se consolider durant le premier semestre 2021, en fonction des retours et des besoins exprimés par les élus et les chefs de projets des collectivités Petites villes de demain. Nous avons déjà pu constater le succès de nos premières initiatives et nous serons très attentifs aux attendus exprimés.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS AU CŒUR DES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Afin d'accélérer la transformation du modèle énergétique français par une action sur la consommation, le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique des bâtiments un axe fort de sa politique de relance en accordant un soutien de 6,7 milliards d'euros. 2 milliards d'euros bénéficient aux ménages *via* MaPrimeRénov' porté par l'Anah, et 4 milliards d'euros sont mobilisés pour rénover les bâtiments publics. L'enveloppe dédiée à la rénovation des bâtiments publics des collectivités territoriales est mobilisable par les préfets pour soutenir leurs projets dans ce domaine.

Le programme Petites villes de demain contribue à déployer cette aide inédite, vers les territoires ruraux considérés comme l'un des piliers de la transformation de la consommation énergétique. En effet, leurs émissions de gaz à effet de serre étant non seulement imputables au transport automobile, mais aussi au chauffage du parc immobilier résidentiel et tertiaire, spacieux et vieillissant. La rénovation

énergétique de ces bâtiments, privés et publics, est un levier important à la main des collectivités pour réduire leur coût financier et environnemental et offrir un meilleur confort aux habitants et aux usagers.

LE SOUTIEN DES PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PAR LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Petites villes de demain a été conçu pour apporter des solutions différenciées dans chacun des territoires qu'il accompagne.

L'ensemble des offres du programme mobilisables par les collectivités, est présenté dans un catalogue disponible sur notre page Internet. Parmi celles-ci nous comptons plusieurs mesures spécifiques à la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés.

Concernant le parc privé, l'Anah et Action Logement offrent des mesures de soutien facilitant l'engagement de projets portés par des particuliers.

Concernant l'immobilier public, une variété de dispositifs est proposée dans le cadre du programme. Les collectivités et leur groupement seront ainsi en mesure non seulement de comprendre les enjeux et modalités de la gestion de projet avec le kit de « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales » du ministère de la Transition écologique, mais aussi de bénéficier des compétences spécifiques d'un expert avec le dispositif Conseil en énergie partagé. Pour financer leurs chantiers, elles pourront recourir aux produits de la Banque des territoires.

Plus spécifiquement, en complément de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local, les collectivités pourront bénéficier du programme gouvernemental ACTEE, reconduit dans le cadre du plan de relance, qui apporte un

panel de ressources dont des financements facilitant la rénovation énergétique des bâtiments publics. Le programme vient ici prioriser l'action sur les territoires dans lesquels il est nécessaire de structurer une offre d'accompagnement des projets des collectivités et de leur groupement en la matière et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Dans le cadre du Club des Petites villes de demain, une sensibilisation et une formation des élus et techniciens, sur les enjeux, méthodes et outils qui leur sont rendus accessibles, seront menées.

Finalement, les collectivités et intercommunalités Petites villes de demain bénéficieront ainsi d'un soutien renforcé pour concevoir, financer et conduire leurs opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics.



Juliette Auricoste, directrice du programme Petites villes de demain à l'ANCT

Le programme ACTEE soutient la rénovation énergétique des bâtiments publics

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a lancé en juillet 2020 le programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) pour accompagner les collectivités territoriales dans la rénovation énergétique de leur bâti. Doté de 100 millions d'euros, ACTEE doit s'achever fin 2023. Ce qu'il faut savoir.

ENTRETIEN AVEC GUILLAUME PERRIN, CHEF ADJOINT DU DÉPARTEMENT ÉNERGIE, CHEF DU SERVICE DES RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID DE LA FNCCR



Guillaume Perrin

Comment analysez-vous les enjeux et les contraintes des collectivités territoriales en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics ?

Les bâtiments publics des collectivités représentent plusieurs centaines de millions de mètres carrés, soit une part importante de leur facture énergétique. Elles ont donc intérêt à mettre l'accent sur la rénovation énergétique de leur parc. Sur le plan financier déjà : toute baisse de consommation diminue mécaniquement la facture. Économiser l'énergie, c'est aussi moins consommer de ressources, ce qui est bénéfique pour l'environnement. En outre, plus on attend, plus le prix de l'énergie augmente. Ajoutons à cela la question de l'at-

tractivité du territoire : des bâtiments qui ont fait l'objet d'une rénovation énergétique récente attirent davantage les nouvelles populations que s'ils ont été laissés en déshérence. Les actions de rénovation énergétique permettent aussi de faire vivre les artisans et les TPE-PME : changement de double vitrage et de chaudière, travaux d'isolation, etc. Enfin, sur le plan réglementaire, le décret Éco-énergie tertiaire du 23 juillet 2019 impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² : -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2060.

Quelles sont les ambitions du programme ACTEE ?

Le programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique), porté par la FNCCR, aide à passer à l'action, notamment grâce à la création d'un centre de ressources doté d'une bibliothèque d'outils en ligne (cahiers des charges, guides, formations, simulateurs numériques, etc.). La FNCCR va également lancer une cellule de soutien par téléphone début 2021 : des experts répondront aux questions des collectivités concernant la rénovation énergétique de leur bâti. Doté de 100 millions d'euros, ce programme a débuté le 1^{er} juillet 2020 et doit s'achever le 31 décembre 2023.

Cet ancien commerce a été transformé en cantine scolaire et en estaminet (café) pour favoriser les liens intergénérationnels et la vie du village.

Pouvez-vous évoquer les appels à manifestation d'intérêt (AMI) EUCAIYPTUS, CHARME et SEQUOIA ?

90 millions d'euros sont dédiés aux AMI. Chacun d'eux vise à financer les actions des collectivités qui préparent la rénovation énergétique. L'AMI CHARME (Coordonner et hiérarchiser les actions de rénovation du médico-social : économisons l'énergie) cible les bâtiments publics médico-sociaux. La date de clôture de la première session est le 24 février 2021 et celle de la seconde session est le 26 mai 2021. L'AMI EUCAIYPTUS (pour une rénovation Énergétique utile du collège au lycée : passage de la théorie aux usages) cible les collèges et les lycées. La date limite des candidatures est fixée au 15 mars 2021.

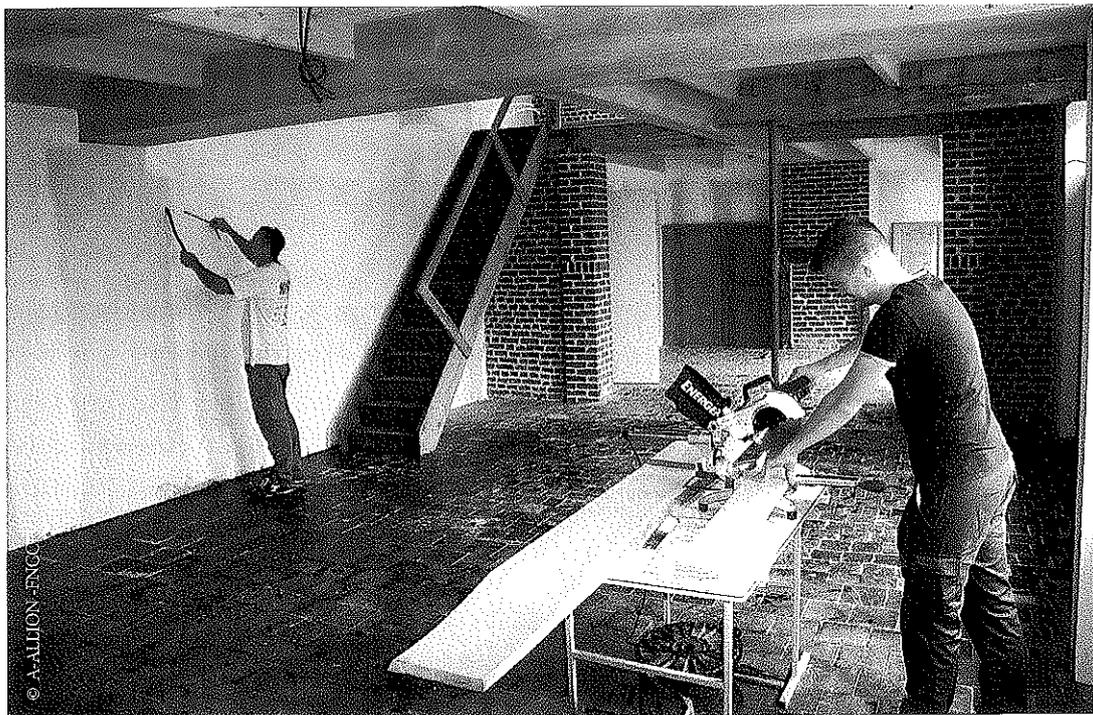


L'AMI SEQUOIA (Soutien aux élus (locaux) : qualitatif, organisé, intelligent et ambitieux) concerne le patrimoine communal et intercommunal. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'au 29 janvier 2021.

Quatre lignes d'actions peuvent faire l'objet d'un financement dans le cadre de ces appels à projets. Un poste d'économiseur de flux peut être financé, pour discuter avec les collectivités en amont des projets, déterminer les bâtiments prioritaires et les aider à entamer les travaux, puis les suivre sur le long terme. En matière de suivi de la consommation énergétique, les collectivités territoriales peuvent obtenir le financement de logiciels spécifiques, par exemple pour mesurer les écarts, et des équipements de mesure (compteurs, caméras thermiques, etc.). Elles peuvent faire financer des audits techniques pour connaître l'état du bâtiment et définir les actions à mettre en œuvre (état des lieux de la consommation, de l'éclairage intérieur, des fenêtres, des portes et de la toiture, etc.). Elles peuvent bénéficier d'une aide en matière de maîtrise d'œuvre lors de la phase de travaux.

Quelles incitations financières sont disponibles aujourd'hui ?

Le programme ACTEE doit pallier le manque de financements dans le domaine de l'aide au passage à l'action. Des possibilités pour le financement des travaux existent, dont les certificats d'économie d'énergie (CEE) : les fournisseurs d'énergie, dans le cadre de leur cahier des charges réglementaire, financent certains projets de rénovation énergétique. Par ailleurs, dans le cadre du plan France relance, une enveloppe supplémentaire de 950 millions d'euros vise spécifiquement à financer des projets de rénovation énergétique dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Nous incitons les collectivités à solliciter ces différents financements, mais aussi à mobiliser les subventions des conseils régionaux, des Départements, syndicats départementaux



Rénovation énergétique d'un bâtiment public à Oxelaere (59). Le chantier a été livré en novembre 2020.

d'énergie, ou de l'Union européenne notamment dans le cadre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Quel est l'agenda 2021 de la FNCCR pour la rénovation énergétique ?

Nous prévoyons de lancer sept AMI dans le cadre du programme ACTEE. Outre EUCALYPTUS, CHARME et SEQUOIA, un AMI sera dédié aux écoles, un autre ciblera l'outre-mer afin d'intégrer le confort d'été dans les rénovations, tandis que le sixième concernera les bâtiments culturels et les parcs nationaux. Enfin, le dernier

sera complémentaire aux précédents thèmes, ou en abordera un autre qui n'a pas encore été défini. En 2021, nous mettrons aussi l'accent sur les piscines communales et intercommunales qui représentent un fort gisement potentiel d'économies d'énergie. En effet, 50 % d'entre elles en France ont plus de trente ans.

En outre, nous communiquerons sur les contrats de performance énergétique (CPE) avec la livraison en février d'un kit de mise en place pour les collectivités afin de les guider dans l'instauration de ce type de contrat.

LE PARC DE BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales possèdent un parc tertiaire d'environ 280 millions de m², soit plus de 225 000 bâtiments, ce qui représente un enjeu crucial en matière de rénovation énergétique.

Selon l'AMF, « la facture énergétique totale du patrimoine géré directement par les communes de métropole s'élèverait à près de 3 milliards d'euros (350 millions d'euros pour les communes des DOM) et peut représenter plus de 5 % du budget total de fonctionnement d'une commune ».

Environ la moitié du parc des collectivités se compose de bâtiments scolaires (écoles, collèges et lycées). On observe que les écoles sont les bâtiments consommant le plus d'énergie, avec 30 % de la consommation du parc communal, devant les équipements sportifs et les bâtiments socioculturels. Dans sa coordination interministérielle de juillet 2020 du plan de rénovation énergétique des bâtiments, le Gouvernement rappelle que « chauffage et eau chaude des bâtiments sont de loin les principaux postes de consommation de la commune. Et l'éclairage, lui aussi, s'il est vétuste, est un poste très énergivore ».

Sources : AMF, Gouvernement